

## RELEVÉ DE VOTRE COMPTEUR D'EAU

La Communauté d'Agglomération du Cotentin informe ses usagers qu'un agent du Cycle de l'Eau de la régie de Les Pieux passera relever les compteurs d'eau sur votre commune entre le **28 Juillet 2025** et le **17 Octobre 2025**.

Nous vous invitons à rendre **accessible** votre compteur et libérer votre installation de tout encombrement, afin que nous puissions le relever et, ainsi, établir une facture basée sur votre consommation réelle.

**En cas d'absence**, et si votre compteur d'eau se trouve à **l'intérieur du logement** (sans dispositif de relève à distance), plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous transmettre votre relevé (chiffres noirs uniquement) :

- 1) Soit par téléphone au 02 33 08 23 06
- 2) Soit sur le site internet suivant et avant le : [www.lecotentin.fr/eau-potable-declarez-votre-releve-de-compteur-deau](http://www.lecotentin.fr/eau-potable-declarez-votre-releve-de-compteur-deau)
- 3) Soit en nous retournant l'avis de passage déposé en cas d'absence le cas échéant

- 4) Soit par mail à [dce.lespieux@lecotentin.fr](mailto:dce.lespieux@lecotentin.fr)
- 5) Soit en l'affichant à une porte, une boîte aux lettres ou à une fenêtre



Nous attirons votre attention sur le fait que l'estimation peut vous exposer à un certain nombre d'inconvénients :

- Régularisation importante à la facture de solde
- Risque de ne pas déceler une fuite d'eau importante

En vous remerciant par avance et en vous assurant de notre total engagement à votre service.